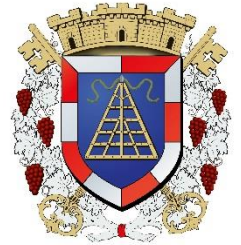




COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019



L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil de l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Dominique BOUGRAUD, Maire de LARDY.

Étaient présents : *Madame Dominique BOUGRAUD, Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Marie-Christine RUAS, Madame Annie DOGNON, Madame Méridaline DUMONT, Monsieur Gérard BOUVET, Monsieur Éric ALCARAZ, Monsieur Hugues TRETON, Madame Chantal LE GALL, Madame Claudine BLAISE, Madame Maryse PEQUEUR, Madame Dominique GORVEL, Monsieur Michel GUIRAUD, Monsieur Dominique PELLETIER, Madame Kieu Trang Christine DU THI, Monsieur Pierre LANGUEDOC, Monsieur Olivier DUARTE, Madame Carole PÉRINAUD, Madame Marie-Laure VERET, Madame Stéphanie SURDYK (arrivée à 20h55).*

Étaient absents représentés : *Madame Isabelle LAMBERT représentée par Madame Dominique GORVEL, Monsieur Jean-Luc DUBOIS représenté par Madame Annie DOGNON, Monsieur Dominique ANNEREAU représenté par Monsieur Lionel VAUDELIN, Madame Béatrice FORTEMS représentée par Madame Carole PERINAUD.*

Étaient absents non représentés : *Monsieur Raymond TIELMAN, Monsieur Nassim BELKAÏD, Monsieur Charles POUGET, Madame Agnès PELLETIER, Madame Nicole REAULT.*

A vingt heures cinquante, l'appel nominal est effectué. Le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Carole PERINAUD est désignée en qualité de secrétaire de séance.

OooOooO

ORDRE DU JOUR

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. _____ Page 3

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019 _____ Page 3

FINANCES _____ Page 4

- Débat d'orientation budgétaire – DOB 2020
- Financement des investissements 2019 : signature d'un contrat de prêt avec la Banque Postale

URBANISME / FONCIER _____ Page 20

- Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) : Création et désignation des membres du Comité de pilotage
- Acquisition des parcelles A 3327, 3338, 3339 (lot B) du lotissement des Laurentides à la société Loticis
- Incorporation d'office d'emprises de voirie ruelle des Prés et chemin du Pâté suite à enquête publique

VIE LOCALE & ASSOCIATIVE _____ Page 26

- Convention pour l'occupation de la salle de la Chapelle, 5 rue de la Honville entre l'association diocésaine d'Évry-Corbeil-Essonnes (ADECE) et la ville.

DEVELOPPEMENT DURABLE & TOURISME _____ Page 28

- Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants
- Demande de subvention pour la promotion et la communication touristique dans le cadre du fonds régional pour le tourisme
- Information de l'évaluation de l'Agenda 21 Bouray – Lardy pour sa 1^{ère} année

AFFAIRES GENERALES _____ Page 37

- Motion de soutien pour un service de santé public de proximité

FINANCES / VIE LOCALE & ASSOCIATIVE _____ Page 38

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Simone(s) »
- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un voyage humanitaire « Bogo Tech »
- Attribution d'une subvention supplémentaire au Comité de Jumelage
- Attribution d'une subvention supplémentaire au Comité des Fêtes

INFORMATION & QUESTIONS DIVERSES _____ Page 42

OooOooO

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame Dominique BOUGRAUD donne lecture des décisions prises :

- FINANCES
DEC15/2019 Cession d'un véhicule (modèle G3) de marque Goupil, immatriculé AB 561 CZ à la société AUTOLOVE VALENTIN VARGA. Montant de la vente : 2 650,00 €.
- TRAVAUX
DEC54/2019 Marché de maîtrise d'œuvre n°555 pour la construction d'une école élémentaire avec la société QUATRO ARCHITECTURE. Montant de la dépense : 150 500 € HT, soit 180 600 € TTC.
- RÉGIE MARCHÉ ET DROITS DE PLACE
DEC55/2019 Actualisation des tarifs des droits de place à compter du 01/10/2019 pour les commerçants de passage sans abonnement et pour les commerçants réguliers avec abonnement.
- CULTURE
DEC56/2019 Contrat de cession avec le Quartet Buccal pour le projet de chorale des « Voix Perchées » saison 2019/2020. Montant de la dépense : 3 000 € nets de taxes.
Participation des usagers fixée à 10 € la séance chorale et 15 € le stage de chant.
- INFORMATIQUE
DEC57/2019 Contrat pour l'hébergement et la sauvegarde des données informatiques et pour le plan de reprise d'activité avec la société OPSYRE. Montant de la dépense : 4 140 € HT par an, soit 2 640 € HT pour l'hébergement et 1 500 € HT pour le plan de reprise.
- CULTURE
DEC59/2019 Contrat de cession avec l'association « Au Sud du Nord » pour le « Concert André Ceccarelli Trio » du Samedi 23 novembre 2019 pour la somme de 2 700 € et fixation de des droits d'entrée à 12 € et 8 € pour les moins de 16 ans.

A l'interrogation de Madame Marie-Laure VERET sur la décision n°DEC54 et l'inscription au budget supplémentaire de 45 000 € pour la mission de maîtrise d'œuvre, Monsieur Lionel VAUDELIN précise que ce montant est compris dans l'enveloppe globale de l'opération, le BS faisait apparaître la dépense permettant de mener à bien les études et frais de mission jusqu'à la fin de l'année 2019.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

Madame Dominique BOUGRAUD demande aux membres du Conseil municipal présents lors de la séance du 27 septembre 2019, présents ou représentés ce jour d'approuver le compte-rendu de la séance.

Étaient présents : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Dominique GORVEL, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Jean-Luc DUBOIS, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019 EST APPROUVÉ, À L'UNANIMITÉ.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Jean-Luc DUBOIS, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

Monsieur Hugues TRETON, Adjoint au Maire en charge des finances indique que le code général des collectivités territoriales oblige les Conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est présenté en Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, il permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur le contexte économique et financier impactant la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires de la collectivité au vu de sa situation financière.

Suite à l'apport de l'article 107 de la loi NOTRE, le rapport de présentation sur les orientations budgétaires devra en plus comprendre deux éléments essentiels :

- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'orientation budgétaire n'a pas de caractère décisionnel, il doit cependant faire l'objet d'une délibération signifiant que l'assemblée municipale a pris acte de sa tenue.



RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020
1^{ère} partie - Le contexte international et national

1. Le contexte économique international

La croissance économique mondiale a été proche, en moyenne annuelle, en 2018 de celle de 2017 (3,6% contre 3,7% respectivement).

Mais en raison notamment de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, du Brexit et de l'endettement privé, l'Organisation pour la Coopération et le développement économiques (OCDE) s'attend à ce que l'économie mondiale enregistre cette année son taux de croissance le plus faible depuis la crise financière de 2008-2009.

L'organisme, qui a revu ses prévisions à la baisse, estime que la croissance mondiale va chuter à 2,9 %. En 2020, elle devrait rester pratiquement stable à 3 %.

Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE : prévisions
Glissement annuel, en %. Les flèches indiquent dans quel sens les prévisions ont été révisées par rapport à mai 2019.

	2018	2019	2020		2018	2019	2020	
Monde	3.6	2.9	3.0		G20	3.8	3.1	3.2
Australie	2.7	1.7	2.0		Afrique du Sud	0.8	0.5	1.1
Canada	1.9	1.5	1.6		Arabie Saoudite	2.2	1.5	1.5
Corée	2.7	2.1	2.3		Argentine	-2.5	-2.7	-1.8
États-Unis	2.9	2.4	2.0		Brésil	1.1	0.8	1.7
Japon	0.8	1.0	0.6		Chine	6.6	6.1	5.7
Royaume-Uni	1.4	1.0	0.9		Inde¹	6.8	5.9	6.3
Zone euro	1.9	1.1	1.0		Indonésie	5.2	5.0	5.0
Allemagne	1.5	0.5	0.6		Mexique	2.0	0.5	1.5
France	1.7	1.3	1.2		Russie	2.3	0.9	1.6
Italie	0.7	0.0	0.4		Turquie	2.8	-0.3	1.6

a) Des disparités accrues dans les rythmes de croissance

La décélération de la croissance économique est désormais un phénomène mondial. Si elle reste nettement supérieure à celle du monde occidental, la croissance en Chine, à 6,2% au deuxième trimestre, ne s'approche pas moins du seuil psychologique de 6,0%.

Seule exception, la croissance japonaise, portée par la demande intérieure.

Dans la zone euro, les divergences s'accroissent. L'Allemagne, où le secteur manufacturier est mis à rude épreuve, est en récession technique. L'Italie stagne, alors que l'économie française affiche une belle résistance. En Espagne, la croissance ralentit mais reste à un niveau très satisfaisant. On observe également une divergence des tendances entre les services et l'industrie qui, plus exposée au commerce international traverse une mauvaise passe.

S'agissant de la Grande Bretagne, un Brexit sans accord serait coûteux à court terme et pourrait faire basculer l'économie britannique dans la récession en 2020.

L'une des situations les plus critiques est celle de l'Argentine, en plein tumulte économique et financier, qui devrait connaître cette année une situation aggravée avec une récession de 2,7 %.

b) Les conflits commerciaux

- Japon-Corée du sud

C'est une expression nouvelle de la tension diplomatique latente entre les deux pays. Cette querelle historico-politique, parfois territoriale, a gagné en intensité ces derniers mois sous l'influence de deux facteurs : le rapprochement diplomatique entre les deux Corées qui inquiète Tokyo et le fait que de grandes entreprises japonaises soient directement visés par la justice sud-coréenne pour leur complicité dans l'exploitation sexuelle des femmes coréennes durant la seconde guerre mondiale.

Dès juillet le Japon imposait à Séoul de premières restrictions sur des produits chimiques touchant les fabricants d'électronique coréens, Samsung ou LG-Electronics. Réciproquement en Corée, le Japon a été retiré de la liste blanche des partenaires « fiables », un boycott populaire des produits nippons a même été mis en place. La Corée s'inquiète pour son industrie de pointe, électronique notamment (Samsung, LG, Hynix). Le gouvernement tente d'éviter une rupture d'approvisionnement avec l'annonce en juillet 760 millions d'euros pour produire nationalement les composants chimiques désormais inaccessibles, puis en août d'un "Victory Fund" privé de 30 milliards de dollars pour soutenir les industries qui fabriquent ces équipements.

- États Unis – Chine

Latent depuis plusieurs années, le conflit entre les 2 premières économies mondiales a éclaté ces derniers mois, les États-Unis souhaitant rééquilibrer leurs échanges déficitaire (440 milliards en 2018) avec la Chine et accusant cette dernière de sous évaluer sa devise et de subventions illicites favorisant l'exportation de ses produits. Le rééquilibrage du commerce avec Pékin était une promesse de campagne de Donald Trump. Élu président, il a lancé les hostilités, les relations avec la Chine sont aussi devenues un enjeu des présidentielles de 2020. En mai le président Trump a décidé de porter à 25% les droits de douanes sur 200 milliards d'importations chinoises.

Le ministère chinois des Finances a annoncé en représailles une augmentation des droits de douanes sur la moitié (60 milliards de dollars) des importations américaines. Nouvelle représailles américaines, l'administration Trump menace d'appliquer une hausse des droits de douane au 15 décembre sur les 156 milliards de dollars d'importations chinoises pas encore taxées. Des négociations sont en cours.

- États-Unis - Europe

La bataille juridique entre Airbus et Boeing devant l'OMC a débuté en 2004 lorsque Washington a déclaré caduque un accord américano-européen de 1992 régissant les subventions dans le secteur aéronautique. Les États-Unis accusant l'Europe de subventionner Airbus. L'UE a ensuite affirmé que Boeing avait reçu 19,1 milliards de dollars de subventions interdites entre 1989 et 2006 de la part de diverses branches du gouvernement américain.

Début octobre l'OMC a accordé aux États-Unis le droit d'appliquer 7,5 milliards de dollars de taxes sur leurs importations en provenance d'Europe, en compensation des subventions versées par l'UE à Airbus ;

Les deux affaires sont génératrices d'une grande complexité, chaque partie ayant partiellement obtenu gain de cause, et en vertu des règles de l'OMC, l'UE et les États-Unis ont chacun le droit de sanctionner l'autre. L'UE ne devrait avoir la possibilité d'imposer des droits similaires aux États-Unis qu'en début d'année 2020.

Pendant ce temps-là, la Chine conduit un programme d'État de construction d'une gamme d'avions de ligne, qui, pour l'instant, n'a suscité aucune réaction ni de l'Europe, ni des États-Unis.

c) Une montée de l'aléa pétrolier

Après l'embargo américain à l'encontre de l'Iran décrété en 2018, 2019 a vu la tension monter d'un cran avec l'attaque ou le détournement de navires pétroliers puis en septembre le bombardement des principales installations pétrolières saoudiennes. Le marché pétrolier a réagi par une augmentation de 20% du cours du Brent à 72 \$ le baril avant de retrouver la zone des 60 \$. Les perspectives économiques, peu optimistes à court terme, s'orientant vers une faiblesse de la demande, ont une action baissière sur les cours du pétrole et des principales matières premières contrecarrant, pour l'instant, les tensions géopolitiques.

d) La zone euro exposée à une réduction de la croissance

Dans ce contexte mondial médiocre, les capacités d'un rebond prochain de l'économie de la zone euro sont faibles. De fait, l'Europe est revenue à un rythme de croissance cohérent avec son potentiel de croissance compris entre 1 et 1,5 % par an. Le contexte du Brexit fait en outre peser une hypothèque forte sur la croissance à court terme.

2. Le contexte national

a) Introduction

Après un niveau attendu de - 3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges, le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB en 2020, son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019.

En 2020, les prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales prélevées par les administrations publiques) diminueraient de -10,2 milliards soit une diminution de 30 milliards depuis 2017. Le projet de budget 2020 accélère la baisse des prélèvements obligatoires mise en œuvre depuis 2017 pour favoriser le travail, le pouvoir d'achat, la croissance et l'emploi : le taux de prélèvements obligatoires s'établira ainsi à 44,0 % en 2020, soit une diminution de plus d'un point par rapport à 2017 (45,2 %).

b) Les principales mesures du projet de loi de finances 2020 concernant les collectivités.

- **Les ressources accordées par l'État.**

Les concours financiers aux collectivités territoriales progressent de 0,6 Md€ par rapport à 2019, pour atteindre 48,9 Md€, à périmètre constant. La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements est stable en 2020, comme en 2019, à hauteur de 27 Md€, mais la répartition peut en être modifiée, de plus elle intègre désormais la prise en charge par l'État du RSA des départements de Mayotte et de la Réunion. La dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine (DSU, DSR) augmentent chacune de 90 millions. L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 milliard.

Le soutien de l'État à l'investissement local, qui reprend depuis 2017, est renforcé. Sous l'effet du cycle électoral qui conduira au lancement par les nouveaux exécutifs locaux élus en mars 2020 de nouveaux projets et programmes et de la reprise déjà constatée de l'investissement local, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) bénéficie de 6 milliards de crédits en 2020, soit + 0,4 milliard par rapport à 2019.

Les dotations d'investissement sont maintenues à un niveau historiquement élevé de 2 milliards dont 1,8 milliard pour le bloc communal et 0,2 milliard pour les départements, soit une hausse de 1 milliard par rapport à 2014. Au final, le soutien direct de l'État aux équipements locaux, dont les dotations versées aux collèges et lycées, s'élève à 9 milliards.

Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 millions par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017, DGF remplacée par une fraction de TVA.

La contractualisation est reconduite au titre de l'année 2020 pour les 322 collectivités dont le budget principal est supérieur à 60 millions d'euros. Leurs dépenses de fonctionnement ont diminué de 0,22% en 2019 contre une progression moyenne de +0,30% pour l'ensemble des collectivités.

- **La taxe d'habitation**

Troisième et dernière phase de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des foyers fiscaux. En cumulant 2018 et 2019 cette taxe avait été allégée de 65%, 2020 en verra l'annulation totale en effaçant les 35% restants.

Le point 6.1 de l'article 5 du PLF 2020 prévoit l'institution d'un prélèvement sur le supplément de produit de taxe d'habitation correspondant à la hausse de taux depuis 2017 pour la part correspondant aux contribuables dégrévés. A bases fiscales équivalentes le produit de fiscalité sera donc minoré en 2020 pour les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019.

Pour les 20 % des ménages encore assujettis à la TH, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 et de 5% en 2023. En 2023 plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, le PLF 2020 prévoit le transfert de la part départementale de taxe sur le foncier bâti aux communes à compter de 2021. Ainsi le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019.

À compter de 2021 les EPCI percevront une fraction de TVA en compensation de leur part de taxe d'habitation de même que les départements en compensation du transfert de leur taxe foncière aux communes.

Alors que les bases ne devaient pas être revalorisées en 2020, un amendement déposé et accepté autorisera une revalorisation de 0,9%.

Si l'achèvement de cette réforme maintient l'autonomie financière des collectivités, elle en supprime ou réduit fortement l'autonomie fiscale.

- **Autres mesures**

Le PLF 2020 acte une nouvelle fois le report d'un an de l'automatisation du FCTVA. Celle-ci devrait s'appliquer à compter du 01/01/2021.

Révision des valeurs locatives, l'article 52 du PLF 2020 prévoit un calendrier de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives :

- **Premier semestre 2023** : les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués.
- **Avant le 1er septembre 2024** : présentation par le gouvernement d'un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'État. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social.
- **2025** : les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives.
- **1er Janvier 2026** : application des nouvelles valeurs locatives.

Le PLF maintient les incitations financières pour les nouvelles communes créées à partir des élections municipales de mars 2020 à savoir :

- **Dotations forfaitaire** « au moins égale à la somme des dotations perçues par chacune des anciennes communes l'année précédant la création de la commune nouvelle » pour les communes nouvelles jusqu'à 150 000 habitants.
- **Bonus du 5% sur la dotation forfaitaire** en fonction de la date de création et la taille de la commune nouvelle.
- **DNP, DSU et DSR** : stabilité garantie.

Une évolution est prévue concernant l'indemnité de conseil versée annuellement par les collectivités locales aux comptables publics. Cette dernière, pour un total de 25 millions d'euros, sera dorénavant prise en charge par l'État et non plus votée au sein des collectivités, mais ce montant sera prélevé sur certaines ressources, les variables d'ajustement (dotation compensation de la taxe professionnelle pour les régions ou allocation transport pour le bloc communal).

Principales mesures nouvelles en prélèvements obligatoires - effets cumulés depuis 2017

	2018	2019	2020
Ménages	-1,1	-11,3	-20,6
Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales	-2,9	-6,5	-10,2
Remplacement de l'ISF par l'impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	-3,2	-3,2	-3,2
Mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU)	-1,4	-1,7	-1,8
Augmentation des taux Agirc-Arco (part ménages)		1,1	1,0
Bascule cotisations CSG	4,4	0,4	0,2
Annulation de la hausse de la CSG pour les retraités modestes		-1,6	-1,5
Fiscalité du tabac	0,9	1,3	1,8
Fiscalité énergétique (part ménages = 66 %)	2,4	2,4	2,4
Elargissement du crédit d'impôt pour l'emploi de personnes à domicile	-1,0	-1,0	-1,0
Prolongation et prorogation du CITE	-0,3	0,5	0,6
Exonération et défiscalisation des heures supplémentaires		-3,0	-3,8
Réforme du barème de l'IR			-5,0
Entreprises	-8,6	-8,5	-9,4
Baisse du taux d'IS de 33 % à 25 %	-1,2	-1,9	-4,4
CICE - montée en charge et hausse de taux de 6 % à 7 % *	-3,3	-3,8	-3,8
Surtaxe exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés	-4,8	-4,9	-4,9
Fiscalité énergétique (part entreprises = 34 %)	1,3	1,3	1,3
Augmentation des taux Agirc-Arco (part entreprises)		0,7	0,7
Réforme de la taxation des plus-values brutes à long terme		0,4	0,7
Taxe sur les services du numérique		0,4	0,4
Création d'un crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires	-0,6	-0,6	
Suppression de la niche TICPE sur le gazole non-routier			0,2
Limitation de l'avantage DFS dans le calcul des AG			0,4
Ressources affectées à France Compétences contribuant au financement du Plan d'Investissement dans les Compétences	0,3	1,5	1,5
Total hors bascule CICE **	-9,4	-18,2	-28,5
Effet temporaire de la bascule CICE cotisations *		-20,0	-6,5
Total **	-9,4	-38,3	-35,0

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020
2^{ème} partie – Le contexte communal et les orientations du budget 2020

1) **Évolution des dépenses de fonctionnement**

Population	5 624	5 597	5 572
Montants en K€	Budget 2017	Budget 2018	BP + BS 2019
Salaires et charges	2566	2668	2700
Atténuation de produits (FSRIF)	30	60	74
Charges à caractère général	1981	1680	1598
Autres charges de gestion courante	577	626	555
Charges exceptionnelles	15	601	662
Charges financières	97	85	70
Dépenses imprévues	0	0	0
Charges réelles	5266	5720	5660

Les dépenses de fonctionnement 2019 sont globalement en diminution (-1%), notamment les charges à caractère général (-5%).

Les charges de personnel sont stables, légèrement inférieures à 2,7 M€, résultat d'une optimisation des ressources et d'un souci constant de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Malgré la souscription d'un emprunt de 604 000 € en 2019, les charges financières devraient peu augmenter, en raison de taux d'intérêt historiquement bas et de l'arrivée à échéance de 5 emprunts (3 en 2019 et 2 autres en 2020).

En 2020, pour la troisième et dernière année consécutive, la commune devra supporter une charge exceptionnelle de 588 613,00 Euros correspondant au troisième tiers de la soulte à verser à Cœur d'Essonne Agglomération, suite à l'arbitrage préfectoral du 28 juillet 2017 (le dernier tiers sera réglé en 2020). Toutefois la décision imminente du Tribunal Administratif suite au recours en annulation déposé par les communes de Lardy, Boissy-sous-Saint-Yon et Saint-Yon, pourrait faire évoluer sensiblement cette situation.

2) **Évolution des recettes de fonctionnement**

Montants en K€	Budget 2017	Budget 2018	BP + BS 2019
Atténuation de charges 6419	27	32	40
Produits des services	111	129	197
Impôts et taxes, Attribution Compensation CCEJR	5611	5669	5790
Dotations/participations DGF, solidarité rurale	298	239	245
Autres produits de gestion courante	140	85	25
Autres produits exceptionnels	20	15	2
Produits réels	6207	6169	6300

La baisse des dotations de l'État s'est poursuivie en 2019, se traduisant pour Lardy par une baisse de 70 000 € de la DGF qui est désormais nulle et de 7 000 € de la dotation de solidarité rurale. Ainsi, entre 2013 et 2019, Lardy aura vu ses dotations passer de 649 468 € à 79 796 €. En 2020, la DGF devrait devenir négative et se traduire par un reversement de la commune à l'État.

Évolution des dotations de l'État

Dotations de l'État	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Dotations de fonctionnement	568 452	509 256	357 903	206 292	70 395	10 593	0	
Dotation de solidarité rurale	81 016	78 013	87 502	93 460	87 294	83 919	79 296	
TOTAUX	649 468	587 269	445 405	299 752	157 689	94 512	79 296	
Perte dotations sur le mandat		-62 199	-204 063	-349 716	-491 779	-554 956	-570 172	-2 232 885

Lardy, en 2019, n'a perçu que la dotation de solidarité rurale pour 79 K€. Sur la durée du mandat, la baisse constante des dotations représente une baisse des recettes de 2,23 M€.

L'attribution de compensation versée par la CCEJR devrait rester la même qu'en 2019, soit 1 388 796,44 €.

En 2019, le versement du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), s'est élevé à 255 653 € et celui de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, à 130 630 €.

Le produit des impôts et taxes 2019 est en progression de plus de 100 000 €. Le coefficient de revalorisation des bases fiscales du PLF 2020 sera de 0,9%, le gouvernement avait initialement prévu un gel des bases fiscales mais a reculé devant la mobilisation des associations d'élus locaux. Il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition communaux.

Évolution des bases et des produits de la fiscalité de la commune

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 (prévisionnel)
Taxe d'habitation							
Bases définitives	6 248 000 €	6 320 000 €	6 432 000 €	6 533 000 €	6 591 000 €	6 776 250 €	6 952 000
Taux votés	12,84%	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%
Produit	802 243 €	803 272	817 507 €	830 344 €	837 716 €	861 261 €	883 599 €
Foncier bâti							
Bases définitives	14 551 000 €	14 822 000 €	14 985 000 €	15 274 000 €	15 460 000 €	15 692 347 €	16 072 000
Taux votés	18,56%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%
Produit	2 700 666 €	2 722 801	2 752 745 €	2 805 834 €	2 840 002 €	2 882 684 €	2 952 426 €
Foncier non bâti							
Bases définitives	34 300 €	34 500	35 400 €	35 900 €	36 900 €	37 259 €	53 200
Taux votés	49,41%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%
Produit	16 948 €	16 877	17 318 €	17 562 €	18 051 €	18 227 €	26 025 €
Produits perçus	3 519 856 €	3 542 950	3 587 570 €	3 653 740 €	3 695 769	3 758 541 €	3 862 050 €

3) Évolution de la Dette Communale

Au 31/12/2019 l'encours global est composé d'un stock de 9 emprunts bancaires et d'un emprunt CAF pour un total de 3,7 M€ auxquels s'ajoute un nouvel emprunt de 604 948 € sur 10 ans au taux fixe de 0,22% qui sera contracté en décembre 2019, pour un encours total de 4,3 M€. La première échéance d'un montant de 60 000 € environ, impactera le BP 2020.

Trois emprunts sont arrivés à échéance au cours de l'année, deux autres s'éteindront en 2020 (dont l'emprunt CAF).

Le taux moyen de l'exercice ressort à 1,68%.

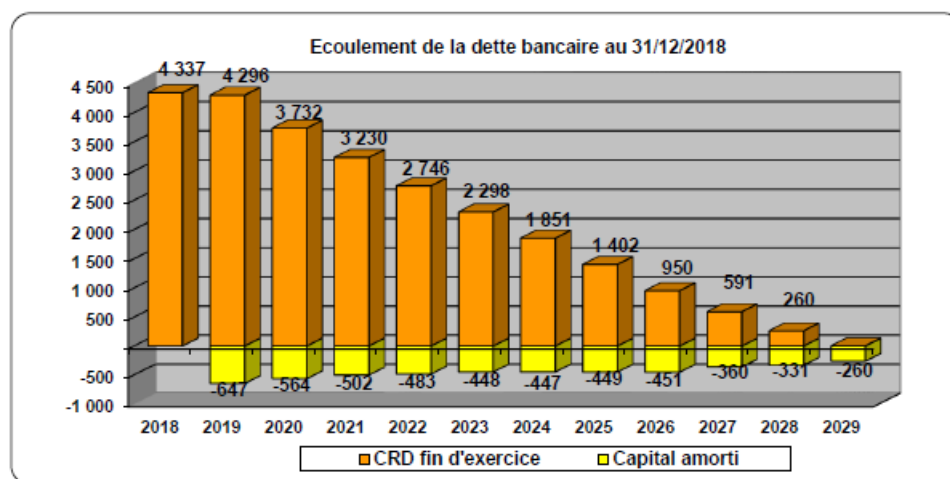
La dette est désormais constituée à 100% d'emprunts à taux fixe.

Fin 2019, le montant de la dette par habitant est estimé à 768 €, la moyenne des villes de même strate (commune de moins de 10 000 habitants) étant de 843 € en 2018 (source DGCL 2018).

Évolution de la dette en fin d'exercice :

Montants en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette CRD	4 786	5 681	4 958	4 281	5 004	4 337	4 296
Encours dette €/habitant	855	1014	885	761	890	775	768
Ratio de désendettement en années	3,22	3,83	3,41	2,04	2,47	2,63	

Projection de l'évolution de l'encours de la dette :



9

Aux interrogations de Monsieur Olivier DUARTE sur le nouvel emprunt, Monsieur Hugues TRETON précise que la Ville a reçu trois offres avec des taux allant de 0,22 à 0,47.

Madame Dominique BOUGRAUD souligne l'arrivée à échéance de plusieurs prêts.

Au questionnement de Monsieur Olivier DUARTE sur la valeur de remboursement, Monsieur Hugues TRETON confirme la poursuite du désendettement de la Commune.

3) Évolution du budget d'investissement

Les dépenses d'investissement hors remboursement du capital, se portent à 3,217 M€ en 2019 (BP + BS 2019), hors solde d'exécution de la section d'investissement reportée.

Montants en K€	Budget 2017	Budget 2018	BP + BS 2019
Charges d'investissement	7855	4965	3876
- dont remboursement capital (16)	613	686	569
- dont dépenses d'équipement	7242	4279	3217
- dont subventions			
- dont dépenses d'ordre 40-41 (hors RAR)			
Non compris Solde d'exécution négatif reporté	923	1147	925
Recettes d'investissement	8096	6112	4801
- 13 Subventions	1454	1911	685
- 16 Emprunts	1314	0	605
- 10 Dotations, fonds divers et réserves	244	217	667
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	2291	1436	1279
- 23 Immobilisations en cours	90	0	0
- 24 Produit de cession	256	616	0
- 021 Virement section fonctionnement	1909	1591	952
- 40 Amortissement	485	341	613
- 41 Opérations patrimoniales	0	0	0

Pour rappel, les principales réalisations 2019 (coût TTC), sont les suivantes :

- ✓ Réhabilitation bâtiment du Pont de l'Hêtre : 290 000 € (en cours)
- ✓ Poursuite des travaux d'accessibilité PMR (programmation sur 6 ans) : 15 000 €
- ✓ Études Déménagement École J. Moulin : 42 000 € (démarrage de la mission en septembre 2019)
- ✓ Études Parc Boussard : 65 000 € (démarrage de la mission en septembre 2019)
- ✓ Aménagement parking 19 Grande Rue (phase 2) : 180 000 € (travaux terminés)
- ✓ Enfouissement des réseaux Chemin du Pâté, Chemin Latéral, Route d'Arpajon : 220 000 (travaux terminés)
- ✓ Voirie Pôle Multimodal gare de Bouray sous maîtrise d'ouvrage SNCF : 569 000 € (sous forme de subvention d'équipement versée à la SNCF)
- ✓ Vidéo protection (fin phase 2) : 35 000 € (travaux terminés)
- ✓ Infrastructures vidéo protection, liaison fibre : 135 000 € (travaux terminés)
- ✓ Infrastructure et matériel informatique : 22 000 € (en cours)

Ces travaux ont été financés sur les fonds propres de la commune, des subventions d'investissement, le FCTVA et la taxe d'aménagement, ainsi qu'un emprunt de 604 948 €. Pour rappel, l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2019, s'élevait à 1,668 M€.

Les perspectives pour 2020 :

Principales opérations de travaux :

Les travaux de la phase 2 (tribune, vestiaires, 3 tennis) du complexe sportif R. Grenault devraient commencer au cours du second semestre 2020. Ils feront l'objet d'une autorisation de programme sur 2020 et 2021. Le montant total de l'opération est estimé à 2,15 M€.

300 000 € seront inscrits pour les cheminements et l'accessibilité PMR du parc de l'Hôtel de Ville et 75 000€ pour le démarrage des travaux du parc Boussard.

Il est prévu l'acquisition d'un terrain pour un montant de 180 940 €, dans le quartier des Laurentides destiné à la construction d'une salle des fêtes.

Des travaux de réfection sont nécessaires pour le clocher du pôle culturel, 100 000 € et la toiture de la salle de l'Espérance, 25 000 €.

Dans le cadre de l'ADAP programmé sur 6 ans, 15 000 € sont prévus pour des travaux d'accessibilité PMR.

Enfin, les travaux d'aménagement de la gare de Bouray réalisés sous maîtrise d'ouvrage unique et maîtrise d'œuvre AREP (filiale de la SNCF), donneront lieu à un 2^{ème} versement par la commune de 569 000 €. Cette dernière percevra une subvention du STIF de 87 500 €.

Études :

Les études pour le déplacement de l'école J. Moulin seront inscrites pour 234 000 €

Financement des investissements 2020 :

Pour financer ses investissements, la commune fera appel à son épargne brute et à des recettes dites « d'investissement ».

Les recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), de subventions d'équipement (région, département...), de fonds affectés à l'investissement (dont la taxe d'aménagement et les amendes de police) et d'autres recettes diverses provenant essentiellement de cessions d'immobilisations. Elles peuvent être complétées éventuellement par un emprunt.

Aux questionnements de Madame Marie-Laure VERET, Monsieur Lionel VAUDELIN précise :

- Sur la nature des travaux « PMR », il s'agit principalement de la mise aux normes des sanitaires dans plusieurs bâtiments (écoles, mairie, ...) et de travaux légers dans le cadre de la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).
- Concernant les inscriptions budgétaires relatives à la reconstruction de l'école Jean Moulin, la dépense est complétée en 2020 par 233 750 €, montant qui correspond aux dépenses nécessaires afin de poursuivre l'opération en cours.
- Sur les travaux de la salle de l'Espérance, il ne s'agit pas de la salle du pont de l'Hêtre mais bien de la petite salle attenante.

Actualisation de la Programmation Pluriannuelle des Investissements :

La PPI est réactualisée chaque année en fonction de l'avancement des projets et des possibilités financières de la collectivité.

PPI 2020 (montants TTC)

Libellé de l'opération	2020	2021	2022	2023
AB - Total Investissements Courants	400 000	400 000	400 000	400 000
Acquisition foncière Intermarché		580 000		
Acquisition foncière pour salle des fêtes Les Laurentides	180 940			
Bâtiment - Pôle Culturel Réfection Clocher	100 000			
Bâtiment - Salle de l'Espérance - Réfection toiture	25 000			
Bâtiment La Sorbonne - Changement menuiseries				200 000
Bâtiments Déplacement École Jean Moulin	234 000	1 000 000	1 815 000	
Bâtiments publics Accessibilité PMR (AD'AP)	15 000	15 000		
Bâtiments Réhab. Halle SNCF	0	0	1 000 000	900 000
Espaces Publics Restauration Parc Boussard	75 000	75 000		
Espaces Publics Restauration Parc Hôtel de Ville	300 000	200 000		
Infrastructures et matériel informatiques	28 000			
Sport création City Parc Bourg			100 000	
Sport Réhab. complexe sportif R. Grenault Phase 2.1	500 000	1 650 000		
Sport Réhab. complexe sportif R. Grenault Phase 2.2				900 000
Sport Réhab. complexe sportif R. Grenault Phase 3.0				
Sport Réhab. site de Cochet			90 000	
Voirie Abondement Enveloppe CCEJR - Voiries diverses	30 000			
Voirie création parking Espace Cassin			271 000	
Voirie Enfouissement Rue de la Roche qui tourne				240 000
Voirie Enfouissement Rue des Vignes/Champs Chevron	21 000	257 000		
Voirie Pôle multimodal Gare de Bouray - Moe SNCF - Participation Cne	569 000	325 000		
Total dépenses	2 477 940	4 502 000	3 676 000	2 640 000
Total recettes	1 288 510	1 444 912	908 540	685 195
Reste à charge pour la commune	1 189 430	3 057 088	2 767 460	1 954 805

12

A la remarque de Madame Dominique GORVEL sur les modifications de montants par rapport au PPI 2019 concernant le déplacement de l'école Jean Moulin (+800 000 €), Monsieur Lionel VAUDELIN indique qu'il s'agit d'une estimation calculée à partir d'un ratio.

La phase 3 du complexe sportif René Grenault (partie gymnase) interviendra en 2024/2025. Madame Dominique BOUGRAUD indique que la commune a sollicité des subventions auprès du Département et de la Région pour financer ce projet.

Travaux financés par la CCEJR (années 2019 et 2020) :

Réalisations 2019

En 2019, la commune a bénéficié d'une enveloppe de 194 472,26 Euros HT (242 537,48 € montant annuel 2019 moins le reliquat pour dépassement de l'enveloppe travaux en 2018 de 48 065,22 €) au titre de la compétence voirie et d'une enveloppe de 72 372,49 Euros HT pour l'éclairage public, qui ont permis de financer les réalisations suivantes :

- Rue Tire Barbe – Pose d'un dos d'âne : 3 386,75 € HT
- Allée Cornuel – Rond-point – Mise à la cote du regard : 2 182,50 € HT
- Parking Cornuel – Reprise assainissement : 352,21 € HT
- Allée des pompiers – Création voirie : 29 095,10 € HT
- Allée du 14 juillet 1789 – Réfection : 30 520 € HT (travaux en cours se poursuivant sur 2020)
- Rue des Écuries – Réfection : 9 175 € HT
- Route d'Arpajon – Réfection trottoirs : 15 000 € HT (travaux en cours – chiffrage non consolidé)
- Rue de la Vallée Louis – Réfection : 15 730 € HT
- Éclairage public dans diverses rues : 75 819,62 € HT

Ce qui représente un montant de dépenses voiries et éclairage public confondus de 181 261,18 € HT.

Le reliquat de l'enveloppe voirie de 89 030 € HT en 2019, viendra en abondement de l'enveloppe 2020. De même, le dépassement de l'enveloppe éclairage public viendra en déduction de l'enveloppe 2020.

La CCEJR a également participé à l'aménagement de la piste cyclable Allée Cornuel (entre le centre des pompiers et le Chemin des Pavillons), à hauteur de 30% (50% Région, 20% Département).

Prévisions de travaux 2020

En 2020, l'enveloppe CCEJR voirie et éclairage public allouée à la commune, sera de :

- 331 567 € HT pour la voirie, correspondant à l'enveloppe annuelle de 242 537 € augmentée de 89 030 €,
- 68 925,36 € HT pour l'éclairage public, correspondant à l'enveloppe annuelle de 72 372,49 € diminuée du dépassement 2019 de 3 447,13 €.

Les travaux de voirie programmés pour 2020, sont la réfection de la voirie et des trottoirs allée du 14 juillet 1789 (démarrée en 2019), chemin du Pâté et rue Panserot.

Les chiffrages 2020 doivent encore être affinés par la CCEJR. La commune abondera l'enveloppe de la CCEJR, dans une limite de 30 000 €.

Les travaux d'éclairage public sont prévus rue de la Juine.

La CCEJR financera également une création de piste cyclable allée Cornuel (devant Renault entre le chemin des Pavillons et le Pont sur le Juine — négociation en cours avec l'entreprise) dans le cadre de son plan des mobilités douces adopté en novembre 2018.

Initialement envisagées en 2019, les études de réalisation de la crèche pour le déménagement de la crèche les diabolos au Pâté, seront également lancées en 2020. Le montant des travaux est estimé à plus de 1 M€.

Sources : Loi de finance 2019 (Loi n° 2018-1317 du 28/12/2018) / PLF 2020 / Projections économiques de la Banque de France (septembre 2019) / Le Monde, 19 septembre 2019 / Rexecode / Maire Info / Finance Active / Gazette des Communes.

Madame le Maire se réfère :

- **VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,
- **VU** la loi n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- **VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- **VU** le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) se tient en Conseil municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et qu'il permet à l'assemblée délibérante de fixer ses orientations budgétaires pour l'année à venir :

- de définir et ajuster les grands axes de la politique municipale, de déterminer les domaines d'activité à privilégier,
- d'échanger sur les orientations du budget de l'exercice à venir et sur la programmation pluriannuelle des projets municipaux,
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune,
- de recevoir des informations sur la situation financière de la collectivité ;

CONSIDÉRANT le rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'année 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2020.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

2. Financement des investissements 2019 : signature d'un contrat de prêt avec la Banque Postale

Délibération n°DEB49/2019

Monsieur Hugues TRETON, Adjoint au Maire en charge des finances explique que compte-tenu des investissements inscrits au budget 2019, il est nécessaire de recourir à l'emprunt inscrit au budget 2019 pour un montant de 604 948 €.

Après étude des différentes propositions adressées par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque Postale, il s'avère que ce dernier organisme bancaire offre la proposition la plus avantageuse.

Les caractéristiques de l'emprunt seront les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 604 948 € (six-cent-quatre-mille-neuf-cent-quarante-huit Euros),
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,22%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Versement des fonds : en une seule fois avant la date limite du 11 décembre 2019
- Commission d'engagement (frais de dossier) : 0,05% du montant du contrat de prêt
- Mode d'amortissement : constant
- Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle Taux effectif global : 0,23% l'an, soit un taux de période de 0,057% pour une durée de période de 3 mois.

Le coût total de l'emprunt s'élèvera à 611 842,72 €, soit :

- 604 948,00 € d'amortissement du capital
- 6 894,72 € d'intérêts

A la demande de Monsieur Olivier DUARTE, Monsieur Hugues TRETON précise que les échéances sont de l'ordre de 60 000 € par an sur 10 ans. Il est précisé que plusieurs échéances arrivent à terme en 2019 (124000 €) et 2020 (70000€).

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU le budget primitif communal 2019 approuvé par délibération n°DEB08/2019 du Conseil municipal du 22/03/2019 et le budget supplémentaire 2019 approuvé par délibération n°DEB41/2019 du Conseil municipal du 27/09/2019,

CONSIDÉRANT qu'afin de financer les investissements inscrits au budget 2019, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de **604 948 €** (six-cent-quatre-mille-neuf-cent-quarante-huit Euros) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de contracter un emprunt dont les principales caractéristiques sont :

- Score Gissler : 1A
- Montant : 604 948 € (six-cent-quatre-mille-neuf-cent-quarante-huit Euros),
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Objet : financer les investissements
- Versement des fonds : en une seule fois avant la date limite du 11 décembre 2019
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,22%
- Commission d'engagement (frais de dossier) : 0,05% du montant du contrat de prêt
- Mode d'amortissement : constant
- Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Indemnité de remboursement par anticipation : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle (préavis de 50 jours calendaires)
- Taux effectif global : 0,23% l'an, soit un taux de période de 0,057% pour une durée de période de 3 mois.

DIT QUE le coût total de l'emprunt s'élèvera à 611 842,72 €, soit :

- 604 948,00 € d'amortissement du capital
- 6 894,72 € d'intérêts

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

DIT QUE le versement des fonds sera effectué après la signature du contrat au vu d'un exemplaire dûment régularisé.

DIT QUE la dépense concernant les intérêts sera imputée au budget communal à l'article 6611.01 et la recette à l'article 1641.01 en ce qui concerne le capital.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

3. Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) : mise en place d'un comité de pilotage

Délibération n°DEB50/2019

Monsieur Lionel VAUDELIN, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme rappelle que lors de la première révision du Plan local d'urbanisme (PLU), la Commune a mis en place un comité consultatif comprenant 16 administrés.

Dans le cadre de cette seconde procédure de révision, il est proposé de créer un nouveau comité consultatif, dit comité de pilotage PLU qui aura pour vocation d'être un lieu d'information et de consultation.

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle et « permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale », les membres élus du Comité de pilotage seront issus de la commission Urbanisme, à savoir :

- le Vice-président de la Commission Urbanisme
- deux membres du groupe des élus appartenant au groupe de la majorité
- un membre du groupe des élus n'appartenant pas au groupe de la majorité

Ce comité de pilotage PLU est également ouvert aux associations de défense de l'environnement, à 7 habitants de la zone du quartier du Bourg et à 7 habitants des zones du quartier du Pâté et de Cochet.

Huit administrés se sont portés volontaire pour participer à ce comité de pilotage ;

Il est rappelé que la participation aux réunions des comités consultatifs des habitants est gratuite, bénévole et individuelle.

A la remarque de Madame Marie-Laure VERET sur la composition du comité et la surreprésentation des habitants du Bourg, Monsieur Lionel VAUDELIN précise que les objectifs principaux étant le centre technique Renault et l'AOP du Colombier, les habitants intéressés sont surtout les résidents du secteur l'AOP.

Monsieur Lionel VAUDELIN indique que la constitution étant arrêtée ce jour, la composition ne sera pas modifiée. La première réunion est prévue début 2020.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2143-2,
- VU la délibération n°DEB22/2019 du 14 juin 2019 prescrivant la révision du Plan local d'urbanisme,
- VU l'avis favorable du Bureau municipal du 16 septembre 2019,

CONSIDÉRANT la procédure de révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Lardy, il est proposé au Conseil municipal de créer un nouveau comité consultatif, dit comité de pilotage PLU qui aura pour vocation d'être un lieu d'information et de consultation ;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage PLU aura un rôle consultatif et se réunira à des moments clés du projet et en fonction des circonstances, pour faire avancer le projet ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de définir le nombre de membres et de procéder à leur désignation ;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle et « permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale », les membres élus du Comité de pilotage seront issus de la commission urbanisme, à savoir :

- le Vice-président de la Commission Urbanisme
- deux membres du groupe des élus appartenant au groupe de la majorité.
- un membre du groupe des élus n'appartenant pas au groupe de la majorité ;

CONSIDÉRANT que ce comité de pilotage PLU est également ouvert aux associations de défense de l'environnement, à 7 habitants de la zone du quartier du Bourg et à 7 habitants des zones des quartiers du Pâté et de Cochet et que 8 candidatures sont parvenues en mairie ;

CONSIDÉRANT que la participation aux réunions des comités consultatifs des habitants est gratuite, bénévole et individuelle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'un comité consultatif dit « comité de pilotage PLU »

DÉSIGNE les membres élus ainsi qu'il suit :

- Lionel VAUDELIN, Président du Comité de pilotage du PLU
- Chantal LE GALL, membre du groupe des élus de la majorité
- Dominique PELLETIER, membre du groupe des élus de la majorité
- Marie-Laure VERET, membre du groupe des élus n'appartenant pas à la majorité

DÉSIGNE les membres extérieurs ainsi qu'il suit :

- Monsieur CHALMIN Jean-Pierre, (Bourg)
- Madame HENTGEN Annick, (Bourg)
- Monsieur LAVENANT Rémi, (Bourg)
- Monsieur MAENHAUT Yves, (Pâté/ Cochet)
- Madame MAZALERAT Monique, (Bourg)
- Monsieur PALLEAU Jean, (Bourg)
- Monsieur POINLOUP Jean, (Bourg)
- Monsieur RAMUS Robert, (Bourg)

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

4 – Acquisition des parcelles A 3327, 3338, 3339 (lot B) du lotissement des Laurentides à la société Loticis

Délibérations n°DEB51/2019

Monsieur Lionel VAUDELIN, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme rappelle que la réalisation d'une salle des fêtes a été prévue dans l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur Jacques Cartier Sud depuis l'approbation du 1^{er} plan local d'urbanisme (PLU) le 27 juin 2013 et reprise lors de la révision du 11 mai 2017.

L'aménageur, la société Loticis, a par conséquent prévu dans son permis d'aménager un lot B d'une superficie de 4 682 m², destiné à être cédé à la commune pour la réalisation d'une salle des fêtes.

Le prix proposé par l'aménageur pour l'acquisition du lot B, cadastré A 3327 pour 4 584 m², A 3338 pour 75 m², A 3339 pour 23 m² d'une superficie totale de 4 682 m² est de 180 940 euros.

A la demande d'explication de Monsieur Olivier DUARTE concernant le prix de cette parcelle qui est 4 fois moindre que celui du terrain du pôle de santé, Monsieur Lionel VAUDELIN indique que d'une part la destination en emplacement réservé « salle des fêtes » et d'autre part sa localisation sous les lignes à haute tension ont conduit à cette estimation qui ne peut se comparer avec celle d'un terrain à destination de la construction de logements, En effet, le projet du pôle santé comprend près de 8 logements et des locaux qui seront loués aux professionnels de santé.

Madame Dominique BOUGRAUD confirme que les prix sont différents entre les zones d'activités et les zones d'habitation.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1,
- VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2211-1 et 3211-14,
- VU l'arrêté ECFE1631425 A en date du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisition et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,
- VU le courrier de France Domaine en date du 14 août 2019 indiquant que la demande d'évaluation foncière formulée par la commune est hors champ réglementaire de l'évaluation domaniale car l'opération d'acquisition des parcelles A 3327 et A 3338 et A 3339 d'une superficie totale de 4 682 m² ne répond pas aux modalités de consultation du domaine en vigueur depuis le 1er janvier 2017,
- VU le courrier de la société LOTICIS en date du 19 septembre 2019 proposant l'acquisition du lot B du lotissement « Les Laurentides » au prix de 180 940 €,
- VU le Plan local d'urbanisme (PLU) révisé approuvé le 11 mai 2017 et notamment l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) 1AUa.

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une salle des fêtes a été prévue dans l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur Jacques Cartier sud depuis l'approbation du 1er PLU le 27 juin 2013 et reprise lors de la révision du 11 mai 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition des parcelles A 3327 pour 4 584 m², A 3338 pour 75 m², A 3339 pour 23 m² (lot B) soit une superficie totale de 4 682 m² à la société LOTICIS, 49 rue de Paris 78490 Montfort-L'amaury, au prix de 180 940 euros.

AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse d'acquisition, l'acte notarié et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à cette acquisition en vue de la réalisation d'un équipement public.

DIT QUE les frais, droits et honoraires, y compris ceux de l'acte authentique, seront à la charge de la commune.

DIT QUE la dépense sera inscrite au budget 2020.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

5. Incorporation d'office d'emprises de voirie ruelle des Prés et chemin du Pâté suite à enquête publique

Délibération n°DEB52/2019

Monsieur Lionel VAUDELIN, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme indique que la Commune a organisé une enquête publique qui s'est déroulée du lundi 13 mai au lundi 3 juin 2019 inclus afin d'examiner l'intérêt général du classement d'office dans le domaine public des emprises d'alignement non clôturée du chemin du Pâté et de la ruelle des Prés.

Cette régularisation foncière permettra de finaliser le transfert de propriété des emprises d'alignement qui étaient restées propriété des riverains de ces deux rues.

La Commune publiera ensuite un arrêté au bureau de la publicité foncière afin que le transfert soit réalisé.

Monsieur Patrice Kolivanoff a émis un rapport et des conclusions favorables à l'intégration, en suggérant toutefois qu'il pourrait être opportun de la retirer la parcelle A 395 appartenant à Monsieur Lorient du dossier et d'inclure cette emprise dans une prochaine procédure.

En effet, s'agissant de l'emprise à prendre sur la parcelle A 395, le dossier d'enquête du plan d'alignement indique une cession totale de la parcelle A 395 alors que celui de la procédure d'intégration d'office prévoit une cession de 26 m² et 6 m² restant appartenir à ce propriétaire.

Il convient donc, au vu de cette incohérence et de la recommandation du commissaire enquêteur dans ses conclusions, de retirer cette emprise, du dossier qui sera publié au Service de la Publicité Foncière.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L.318-3 et R.318-10,
- VU le code de la voirie routière, notamment les articles R.141-4 à R.141-10 et L.141-3,
- VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.134-1 et L.134-2 ainsi que les articles R.134-3 à R.134-30,
- VU la délibération du conseil municipal n°90/2002 du 29 novembre 2002 portant approbation du plan d'alignement ruelle des Prés
- VU la délibération du conseil municipal n°66/2005 du 30 septembre 2005 portant approbation du plan d'alignement chemin du Pâté,
- VU la délibération n°DEB10/2019 en date du 22 mars 2019 autorisant Madame le Maire à organiser une enquête publique relative au transfert d'office et sans indemnité des emprises privées du Chemin du Pâté et de la ruelle des Prés dans le domaine public communal,
- VU le courrier électronique de la Direction générale des Finances publiques, Centre des Impôts Fonciers de Corbeil Essonne, Pôle de topographie et gestion cadastrale du 15 septembre 2017 indiquant que la commune peut utiliser la procédure du document d'arpentage d'ensemble pour diviser et numéroter des parcelles incluses dans un plan d'alignement et incorporation dans le domaine public en utilisant la procédure prévue par l'article L.318-3 du code de l'urbanisme,
- VU le dossier d'intégration d'office des emprises d'alignements non clôturées du chemin du Pâté,
- VU le dossier d'intégration d'office des emprises d'alignements non clôturées ruelle des Prés,
- VU l'arrêté n°AR67/2019 du 11 avril 2019 relatif à la prescription d'une enquête publique sur le transfert d'office dans le domaine public de la commune de Lardy des emprises privées de voirie du chemin du Pâté et de la ruelle des Prés,
- VU l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 13 mai au lundi 3 juin 2019 inclus,
- VU le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur en date du 3 juillet 2019,

CONSIDÉRANT que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables à l'incorporation d'office ;

CONSIDERANT que cette incorporation de voirie dans le domaine public correspond à une régularisation foncière afin que la totalité de l'assiette de voirie ruelle des Prés et Chemin du Pâté soit propriété publique ;

CONSIDERANT une incohérence entre le dossier d'enquête publique et la version du plan d'alignement chemin du Pâté pour la parcelle A 395 appartenant à Monsieur Lorient, il convient de retirer cette emprise du dossier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration dans le domaine public des emprises d'alignement dossier d'incorporation d'office des emprises privées du chemin du Pâté et de la ruelle des Prés, ouvertes à la circulation publique, annexé à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire à édicter l'arrêté d'incorporation dans le domaine public qui sera publié à la conservation des hypothèques.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

6. Mise à disposition de la salle de la Chapelle Notre Dame de l'Espérance à la ville de Lardy, au profit d'associations : convention avec le Diocèse d'Évry-Corbeil-Essonnes

Délibération n°DEB53/2019

Monsieur Eric ALCARAZ, Adjoint au Maire en charge de la vie locale et associative explique que l'ensemble bâti appelé Chapelle Notre Dame de l'Espérance, sis, 5 rue de la Honville comporte une salle de 135 m² qui est aujourd'hui inutilisée en semaine.

Or, la commune aurait besoin d'une salle supplémentaire à proposer aux associations.

Il est donc proposé de signer une convention de mise à disposition de cette salle entre le Diocèse, (propriétaire) et la ville de Lardy.

Cette mise à disposition aura lieu à titre gratuit. En contrepartie, la commune prendra à sa charge quelques travaux d'amélioration et les dépenses de fonctionnement des locaux (fluides, ménage et entretien des espaces verts).

Une cote part sera remboursée par le diocèse pour les dépenses liées à l'utilisation de la Chapelle et du bureau attenant à la salle. La Paroisse conservera également l'accès aux sanitaires et au point d'eau situés dans la salle.

Monsieur Eric ALCARAZ précise qu'après les premiers travaux de rafraîchissement, il est espéré une mise à disposition en début d'année.

Aux questionnements de Madame Carole PERINAUD sur le respect des normes en vigueur et l'estimation du coût des travaux, Monsieur Lionel VAUDELIN précise que la salle répond aux normes incendie et PMR. Il explique que les travaux prioritaires concernent la réfection du sol et l'installation de nouveaux radiateurs. Il estime le coût de fonctionnement de la salle à environ 3 000 €/an.

Madame Dominique BOUGRAUD indique que cette salle va permettre de disposer de davantage de créneaux pour les associations ayant besoin d'une grande salle (~90 personnes) avec des commodités d'accès (parking).

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2221-1

CONSIDÉRANT que l'ensemble bâti sis 5 rue de la Honville appartenant au Diocèse comporte une salle de 135 m² qui est aujourd'hui inutilisée en semaine ;

CONSIDÉRANT le besoin de la commune de satisfaire aux demandes de locaux des associations communales ;

CONSIDÉRANT la proposition du Diocèse de mettre à disposition de la Ville de Lardy cette salle au profit des associations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes du projet de convention de mise à disposition à la ville de Lardy par le Diocèse de la salle de 135 m² attenante à la chapelle Notre Dame de l'Espérance au 5 rue de la Honville à Lardy.

DIT QUE cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et qu'en contrepartie, la commune prendra à sa charge l'entretien des espaces verts, l'entretien des locaux, les dépenses de fluides.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Diocèse ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

7. Amélioration de la qualité de l'air intérieur (qai) dans les lieux accueillant des enfants

Délibération n°DEB54/2019

Madame Annie DOGNON, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle que les collectivités locales ont l'obligation de surveiller la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants, depuis la loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement.

Cette obligation doit permettre d'évaluer ou d'engager une démarche d'amélioration de la qualité de l'air respiré dans ces locaux.

Elle a été progressive depuis 2015 :

- À ce jour, nous devons donc surveiller l'air des écoles maternelles et élémentaires.
- Au 1er janvier 2020, ce sera le tour des centres de loisirs, des collèges et des lycées.

Ce qu'il faut savoir :

L'air intérieur est de qualité acceptable s'il ne contient aucun polluant connu à des concentrations dangereuses. On sait aujourd'hui que le temps passé dans les environnements intérieurs est largement majoritaire, et l'air intérieur est globalement plus pollué que l'air extérieur.

L'air intérieur est influencé par les pollutions extérieures, qu'elles soient naturelles (pollens, radon...) ou anthropiques (industrie, transports, agriculture...), par les bâtiments eux-mêmes (matériaux, systèmes de chauffage et de ventilation...) et par l'occupation (mobilier, produits d'entretien...).

Les effets sanitaires de l'exposition aux agents nocifs sont variés : réaction allergique, asthme, intoxication ou cancer...

La qualité de l'air intérieur d'une école a par ailleurs un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme et le bien-être. Pendant la période scolaire, les enfants passent jusqu'à un tiers de leur temps dans l'école.

Trois substances jugées prioritaires sont visées :

Le formaldéhyde, irritant pour les voies respiratoires, émis par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles, les produits d'entretien...

Le benzène, substance cancérigène issu de la combustion, et notamment des gaz d'échappement,

Le dioxyde de carbone ou CO₂, signe d'un défaut de ventilation.

Concrètement, nous avons deux obligations :

- Évaluer les moyens d'aération, tous les 7 ans

Cela est fait en régie par les services techniques qui vérifient l'opérabilité des ouvrants, examinent visuellement les bouches et grilles d'aération, et réparent le cas échéant.

La dernière vérification a été faite en juin 2018 pour toutes les écoles.

En parallèle et bien que cela ne soit pas obligatoire, des mesures de formaldéhyde et de dioxyde de carbone sont réalisées en interne.

Les premiers résultats montrent les valeurs suivantes :

École La Sorbonne (1 classe, toutes les classes) : 40 microgrammes/m³ sachant que la valeur limite est de 100 et que la valeur à atteindre en 2023 sera de 10.

- Réaliser un plan d'actions de prévention annuel selon le guide pratique 2016 édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

A Lardy, les différents intervenants (le service scolaire, les enseignants, le service entretien, le service bâtiments) ont renseigné des grilles d'auto-évaluation et ont décidé des actions à entreprendre pour améliorer la QAI.

Ce comité de pilotage se réunira tous les ans en fin d'année scolaire avec les directeurs d'école, pour faire le point sur les changements et les nouvelles mesures à prendre.

Les grilles d'autodiagnostic remplies par les intervenants ne montrent pas de gros problèmes, notamment grâce à la localisation des écoles qui sont relativement protégées des pollutions extérieures et à l'usage de produits d'entretien éco-labellisés.

Cependant, le comité de pilotage soumet plusieurs pistes d'amélioration possibles :

- L'achat du mobilier, du matériel et des fournitures devra être réalisé en fonction du niveau d'émission des produits. Les étiquettes A+ et A seront privilégiées. Les matières inertes comme le bois seront étudiées au moment de la prospection et des demandes de devis.
- Cette politique d'achat déjà en place sera renforcée.
- Le mobilier sera commandé en fin d'année scolaire de sorte que la livraison intervienne en tout début des vacances d'été, qu'il puisse être monté dans la foulée et entreposé dans une grande pièce aérée pendant au moins 4 semaines, avant d'être réinstallé dans la classe concernée.
- Le personnel d'entretien qui a déjà pour consigne d'ouvrir les fenêtres pendant le ménage des classes veillera à renforcer les ouvertures transversales (les courants d'air) le lundi matin pour chasser les substances polluantes accumulées pendant le week-end (cf le résultat des mesures pour le formaldéhyde).
- L'information des parents d'élèves de l'existence du guide d'achat des fournitures scolaires sur le site www.cartable-sain-durable.fr
- À la suite de l'approbation de ce plan d'action par le conseil municipal, la commune devra alors apposer dans chaque école le poster intitulé : " Dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur ".

A la demande de Madame Stéphanie SURDYK, Madame Annie DOGNON s'engage à vérifier à qui incombent les obligations pour les crèches.

A la remarque de Madame Carole PERINAUD sur l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres à l'école Charles Perrault, Madame Annie DOGNON répond que cela est compensé par la bonne ventilation des lieux.

A la demande de Madame Marie-Laure VERET, Monsieur Lionel VAUDELIN indique que les résultats pourront être transmis aux membres du conseil.

A la remarque de Madame Marie-Laure VERET sur les grilles d'auto-évaluation, Madame Dominique BOUGRAUD rappelle que ce dispositif repose sur la responsabilisation des intervenants.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (article 180),
- VU le guide de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, publié par la direction générale de la santé,

CONSIDÉRANT que :

- Le temps passé dans le bâtiment de l'école représente un tiers du temps d'un enfant scolarisé, et que l'air intérieur est globalement plus pollué que l'air extérieur ;
- La qualité de l'air intérieur d'une école a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme et le bien-être ;

CONSIDÉRANT les trois substances jugées prioritaires :

- Le formaldéhyde, irritant pour les voies respiratoires, émis par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles, les produits d'entretien, ... ;
- Le benzène, substance cancérigène issu de la combustion, et notamment des gaz d'échappement ;
- Le dioxyde de carbone ou CO₂, signe d'un défaut de ventilation ;

CONSIDÉRANT les deux obligations qui s'imposent à la commune, à savoir :

- L'évaluation des moyens d'aération, tous les 7 ans ;
- La réalisation d'un plan d'actions de prévention annuel ;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de pilotage composé de différents intervenants du service scolaire, des enseignants, du service entretien et du service bâtiments ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE que les grilles d'autodiagnostic ne montrent pas de risques de pollution majeurs, notamment grâce à la localisation des écoles qui sont relativement protégées des pollutions extérieures et à l'usage de produits d'entretien éco-labellisés.

APPROUVE le plan d'action proposé par le comité de pilotage :

- Acheter du mobilier, du matériel et des fournitures en fonction du niveau d'émission des produits.
- Commander le mobilier en fin d'année scolaire de sorte qu'il puisse être aéré pendant au moins 4 semaines, avant d'être réinstallé dans la classe concernée.
- Ouvrir les fenêtres pendant le ménage des classes et renforcer les ouvertures transversales (les courants d'air) le lundi matin pour chasser les substances polluantes accumulées pendant le week-end.
- Informer les parents d'élèves de l'existence d'un guide d'achat des fournitures scolaires « cartable sain ».

AUTORISE le maire à faire apposer dans les écoles le poster officiel intitulé : « Dans cet établissement, on agit collectivement pour la qualité de l'air intérieur ».

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

8. Demande de subvention pour la promotion et la communication touristique dans le cadre du fonds régional pour le tourisme

Délibération n°DEB55/2019

Madame Méridaline DUMONT, Adjointe au Maire en charge du tourisme indique que La Région Ile-de-France a créé un fonds pour le Tourisme qui soutient les collectivités locales dans la promotion et la communication du tourisme.

Ainsi la publication d'un guide touristique, programmée dans l'Agenda 21 Bouray-Lardy, pourra être financée à hauteur de 50%.

La Commune pourra également solliciter ce fonds pour l'achat d'encarts publicitaires et la location de stands lors du meeting aérien de Cerny – La Ferté-Alais.

Le budget global est estimé à 9 500 € HT. Une participation des communes de Bouray, Janville et Torfou sera demandée pour la prestation graphique du guide (au prorata du nombre d'habitants), soit environ un apport de 2 000 € environ.

Au total, les fonds propres communaux représenteront 2 800 € HT environ.

A l'interrogation de Madame Marie-Laure VERET sur l'opportunité d'un guide porté par la CCEJR, Madame Dominique BOUGRAUD répond que l'intérêt de ce guide est qu'il soit relativement localisé (périmètre Bouray, Janville, Lardy et Torfou) et qu'il pourrait paraître dès 2020, ce qui n'exclut pas une réflexion intercommunale sur le sujet. Elle ajoute qu'un guide sur les chemins de randonnées du territoire de la CCEJR existe déjà.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'Agenda 21 Bouray – Lardy et son axe 6 visant à « contribuer au développement d'un tourisme vert pour dynamiser la vie locale »,
- VU le fonds régional pour le tourisme de la Région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT que le pôle « Bouray, Janville, Lardy et Torfou » jouit d'un potentiel touristique autour de son patrimoine bâti et de son environnement naturel, à travers visites et randonnées, d'une amplitude qui va de la demi-journée au week-end.

CONSIDÉRANT que ce potentiel n'est pas suffisamment connu à ce jour des visiteurs parisiens et franciliens et ne fait pas l'objet d'une publicité adéquate.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le maire à demander des subventions auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Fonds régional pour le Tourisme afin de financer la publication d'un guide touristique, l'achat d'encarts publicitaires et la location de stands d'exposition.

DIT qu'un montant de 10 000 € sera inscrit au Budget 2020.

PRECISE que le taux de la subvention régionale est de 50% pour le soutien à la promotion et à la communication.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNÉREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

9. Information sur l'évaluation de l'Agenda 21 Bouray – Lardy – 1ère année

Délibération n°DEB56/2019

Monsieur Gérard BOUVET, Adjoint au Maire en charge du développement durable indique que l'Association nationale « Notre Village » et les membres du jury du Comité national de labellisation et d'évaluation nous ont décerné, en décembre 2018, le label « Notre Village Terre d'Avenir » récompensant la qualité de l'Agenda 21 des communes de Bouray-sur-Juine et de Lardy.

Le jury soulevait néanmoins plusieurs remarques à prendre en compte dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de votre Agenda 21 :

- Intégrer des actions sur la biodiversité
- Développer des actions en lien avec le PCAET communautaire
- Permettre l'accessibilité de l'ensemble du territoire couvert par l'Agenda 21

Un bilan d'étape a été fourni à l'Association, afin de préciser l'état d'avancement de nos actions.

En termes quantitatifs, nous obtenons sur les 22 actions programmées en 2018 et 2019 :

Axes	Résultats
Axe 1 - Maîtriser le flux de véhicules, sources de pollution et de nuisances diverses 8 actions programmées en 2018 et 2019 (sur 11 au total)	3/8 actions réalisées 3/8 en cours 2/8 reportée
Axe 2 - Diminuer le volume des déchets 5 actions programmées en 2018 et 2019	2/5 actions réalisées 2/5 en cours 1/5 reportée
Axe 3 - Favoriser les échanges des habitants pour dépasser les coupures géographiques 4 actions programmées en 2018 et 2019	3/4 actions réalisées 1/4 en cours
Axe 4 - Garantir une mixité de la population en maintenant sur nos communes les ménages jeunes, âgés, en situation de handicap et les personnes seules pour dépasser les « coupures » géographiques 1 action programmée en 2018 et 2019	1/1 action réalisée
Axe 5 - Pérenniser et favoriser les petites entreprises : commerces, artisans, professions libérales, agriculteurs pour créer des emplois locaux et atténuer l'effet dortoir. 1 action programmée en 2018 et 2019	1/1 action réalisée
Axe 6 - Contribuer au développement d'un tourisme éco-responsable pour dynamiser la vie locale 3 actions programmées en 2018 et 2019	0/3 actions réalisées 2/3 en cours 1/3 reportée

Soit pour cette première année :

- 10 actions réalisées sur 22
- 8 actions en cours de réalisation avant 2020
- 4 actions reportées à 2020 et 2021.



L'EVALUATION

Association Nationale Notre Village

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

Des indicateurs supplémentaires seront à créer pour chaque fiche action*

*N'hésitez pas à consulter le Référentiel d'Evaluation du Ministère

Le tableau de bord est à envoyer annuellement à l'association.

A l'année n+3, le tableau de bord et les indicateurs seront exploités lors de l'évaluation de l'Agenda 21 de la collectivité.

3) Pour aller plus loin.....

Chaque année, le comité de pilotage peut également définir trois critères par action :

- **Critère d'impact** : « à quoi sert cette action ? » → L'action est-elle bien inscrite dans le contexte ?
- **Critère d'efficacité** : « est-ce qu'on s'y est bien pris ? » → Les objectifs proposés ont-ils permis d'atteindre le but fixé ?
- **Critère d'efficience** : « avons-nous pris un marteau pour écraser une mouche ? » → La mise en œuvre des moyens est-elle adaptée à la réalisation des objectifs ?

La mesure de ces critères peut être réalisée par une notation sur une échelle de 5 :

- 5 : critère optimal
- 3 : critère satisfaisant
- 0 : critère non approprié

Cette analyse permettra de définir, si besoin, des pistes pour enrichir et améliorer l'Agenda 21 de la commune.

Association Nationale Notre Village

Et après la labellisation...

Votre collectivité est actuellement dans la phase de mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21. Afin de faciliter cette dernière et de mettre en place une démarche d'amélioration continue, un système de suivi et d'évaluation vous est proposé.

En effet, l'animation d'un système de suivi et d'évaluation permet de conserver la mobilisation des services, des partenaires et des citoyens autour de la démarche Agenda 21, chacun étant sollicité à son niveau et tous étant informés des résultats et des évolutions de la démarche. En outre, ce suivi permet de corriger, d'améliorer ou de prolonger le programme d'actions.

Un Agenda 21 est un outil pérenne et évolutif, qui s'inscrit dans une démarche sur le long terme et non un simple programme d'actions.

1) Le niveau de réalisation :

- * Afin de compléter cette démarche, il est nécessaire d'établir un niveau de réalisation des actions selon les années suivant la labellisation (tableau de bord à compléter annuellement, ci-dessous)
- * De plus, des justificatifs doivent être associés à chaque fiche action et conservés pendant la durée de labellisation.

2) Les indicateurs : (en pièce jointe)

L'association Notre Village a également mis en place une base de 15 indicateurs issus du Développement Durable. Ces derniers permettent de mesurer :

- l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et
- l'impact du programme d'actions sur le territoire.

Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, en s'appuyant sur leur « Référentiel d'Evaluation ».

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalisés :

- Indicateur 1 : Consommation énergétique
- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

Association Nationale Notre Village

Le niveau de réalisation

Association Nationale Notre Village

NIVEAU DE REALISATION DES ACTIONS AGENDA 21

Communes de Bouray - Lardy		Diagnostic réalisé le 11/10/2019			Labellisée en 2019			
* : en cours, en projet, terminée, annulée, reportée								
		Liste des actions	Echéance prévue	Etat d'avancement à l'année n+1* Septembre 2019	Etat d'avancement à l'année n+2* Septembre 2020	Etat d'avancement à l'année n+3* Septembre 2021		
Axe 1	Actions inscrites dans l'Agenda 21 (nombre total : 11)	ACTION 1-01 - Améliorer l'éclairage public des passages protégés pour piétons	2020	En cours				
		ACTION 1-02 - Limiter le stationnement sur les trottoirs par le moyen de mots citoyen sur les pare-brise	2019	En cours				
		ACTION 1-03 - Enseigner aux enfants les bons comportements à vélo sur route	2019	Reportée				
		ACTION 1-04 - Harmoniser les dispositifs pour apaiser la circulation automobile en ville	2021	En projet				
		ACTION 1-05 - Proposer des ateliers éco-conduite aux habitants	2019	En cours				
		ACTION 1-06 - Proposer aux propriétaires de vélo la gravure d'un Bicycode	2019	Réalisée				
		ACTION 1-07 - Installer des équipements pour le stationnement des vélos	2018	En cours				
		ACTION 1-08 - Editer des petites annonces de covoiturage pour les rendez-vous culturels	2018	Réalisée				
		ACTION 1-09 - Recourir à des parking de délestage en amont de la gare de Bouray	2021	En projet				
		ACTION 1-10 - Créer un comité de suivi - Lignes de bus gare de Bouray - ouvert aux usagers	2018	Réalisée				
		ACTION 1-11 - Equiper les parkings de bornes de recharge électrique	2019 > 2020	En cours				
				Nombre d'actions réalisées		3		
				Nombre d'actions en cours		5		
		Nombre d'actions annulées		0				
		Total		8	9	11		

Association Nationale Notre Village ANNV

Axe 2	Actions inscrites dans l'Agenda 21 (nombre total : 5)	ACTION 2-12 - Mener des campagnes de communication communes en faveur de la propreté	2019	Reportée				
		ACTION 2-13 - Diminuer le gâchis alimentaire dans la restauration scolaire	2019	En cours				
		ACTION 2-14 - Installer des bornes d'apport volontaire textiles	2018	Réalisée				
		ACTION 2-15 - Optimiser l'installation des bornes d'apport volontaire verre	2019	En cours				
		ACTION 2-16 - Organiser le tri dans les cimetières	2019	Réalisée				
				Nombre d'actions réalisées		2		
				Nombre d'actions en cours		2		
		Nombre d'actions annulées		0				
		Total		5	5	5		
Axe 3	Actions inscrites dans l'Agenda 21 (nombre total : 7)	ACTION 3-17 - Confier des espaces verts aux habitants sur le modèle des Incroyables comestibles	2018	En cours				
		ACTION 3-18 - Créer des jardins familiaux sur le modèle des jardins partagés du Pré Besnard	2020	En projet				
		ACTION 3-19 - Gérer les demandes de local associatif en intercommunalité	2018	Réalisée				
		ACTION 3-20 - Editer un guide des associations	2020	En projet				
		ACTION 3-21 - Partager des projets inter-écoles	2018	Réalisée				
		ACTION 3-22 - Editer un agenda culturel Lardy Bouray	2020	En projet				
		ACTION 3-23 - Adhérer au réseau Culture du cœur (Bouray)	2018	Réalisée				
				Nombre d'actions réalisées		3		
		Nombre d'actions en cours		1				
		Nombre d'actions annulées		0				
		Total		4	7	7		

Association Nationale Notre Village ANNV

Axe 4	Actions inscrites dans l'Agenda 21 (nombre total : 2)	ACTION 4-24 - Réhabiliter le presbytère	2021	En cours		
		ACTION 4-25 - Ouvrir une permanence de médiation	2018	Réalisée		
		Nombre d'actions réalisées		1		
		Nombre d'actions en cours		1		
		Nombre d'actions annulées		0		
Total				2	2	2
Axe 5	Actions inscrites dans l'Agenda 21 (nombre total : 5)	ACTION 5-26 - Publier des annonces commerciales sur les journaux électroniques	2018	Réalisée		
		ACTION 5-27 - Mettre à jour les panneaux de la signalétique d'intérêt local	2020	En projet		
		ACTION 5-28 - Créer une boutique partagée « multi-services » dans les locaux de l'ancienne Poste de Bouray	2020	En projet		
		ACTION 5-29 - Organiser une animation commerciale et artisanale commune à Bouray, Janville, Lardy	2021	En projet		
		ACTION 5-30 - Installer un maraicher à Bouray-sur-Juine	2021	Annulée		
		Nombre d'actions réalisées		1		
		Nombre d'actions en cours		0		
Nombre d'actions annulées		1				
Total				5	5	5
Axe 6	Actions inscrites dans l'Agenda 21 (nombre total : 4)	ACTION 6-31 - Offrir aux visiteurs du meeting aérien de Cerny une halte dans notre secteur	2019	En cours		
		ACTION 6-32 - Editer un guide touristique	2019 > 2020	En cours		
		ACTION 6-33 - Ouvrir un gîte d'étape	2021	En projet		
		ACTION 6-34 - Offrir les services de base aux visiteurs	2019 > 2021	En cours		
		Nombre d'actions réalisées		0		
		Nombre d'actions en cours		2		
Nombre d'actions annulées		0				
Total				2	3	5
Actions	Actions relatives aux critères discriminants	ACTION A - Diagnostic Amiante - Lardy	2019	Réalisée		
		ACTION B - Diagnostic Performance énergétique - Bouray		En projet		
		ACTION C - Mise en place de l'Ad'Ap - Bouray	2019	Réalisée		
		ACTION D - Diagnostic Amiante - Bouray	2019	Réalisée		
		ACTION E - Analyse de l'eau plomb hydrique Bouray	2019	Réalisée		
		ACTION E - Analyse de l'eau plomb hydrique Lardy	2020	En cours		

Nouvelles actions en cours, en projet ou réalisées (préciser l'année pour ce dernier cas), non issues du programme Agenda 21

Titre de l'action	Ville	Axe concerné	Porteur	Etat d'avancement*
Ramassage scolaire en « vélo bus » à pédales et à assistance électrique - 2 jours mai 2019	Bouray	1	Bouray / CCEJR	Réalisée
Après-midi « Vive le vélo » pendant la semaine du DD - ouvert aux habitants de Bouray	Lardy		Lardy	Réalisée
Prêt de vélos à assistance électrique	Bouray		Bouray / PNRGF	Réalisée
Aménagement et signalisation d'une piste cyclable - Allée Cornuel	Lardy		CCEJR	Réalisée
Signalétique des itinéraires cyclables	Lardy Bouray		CCEJR	En cours
Installation d'un garage à vélo sécurisé « Véligo » de 5 places en test gare de Lardy	Lardy		SNCF	Réalisée
Bonus vélo : aide à l'achat d'un VAE (mêmes conditions que l'aide de l'Etat)	Lardy		Lardy	Réalisée
Fête de la Récup - Dimanche 12 mai	Lardy	2	CCEJR / Espace intergénérationnel	Réalisée
Accueil d'une recyclerie mobile pendant la semaine du DD - Samedi 25 mai matin	Lardy		SEDRE - Recyclerie du Gâtinais	Réalisée
Installation de 2 pièges photographiques (lutte contre les décharges sauvages)	Bouray		Bouray / PNRGF	En cours
Acquisition d'un camion-grue pour l'enlèvement des déchets (lutte contre les décharges sauvages)	Bouray	Bouray	En cours	
Installation de 5 panneaux signalétiques « La commune lutte activement contre les dépôts sauvages »	Bouray	Bouray / PNRGF	En cours	
Mobilisation citoyenne « j'aime ma Poste » contre sa fermeture - Mai 2019	Lardy	4	Lardy	Réalisée
Tombola chez les commerçants du 20 décembre au 2 janvier	Lardy	5	Lardy	Réalisée
Fête des commerces et entreprises lors de l'inauguration d'un parking paysagé 1) avenue Foch 2) Grande rue.	Lardy		Lardy	Réalisée
Animation « marchés en fête » - 5 et 6 avril	Lardy		Lardy	Réalisée
Création du Festival d'astronomie « Etoile du Sud »	Bouray	6	Bouray	Réalisée
Achat d'un Eco-compteur pour le suivi des visiteurs des 2 parcs municipaux de Lardy Financement du Département de l'Essonne au titre des Espaces Naturels Sensibles (50%)	Lardy		Lardy	En cours

ACTIONS SUPPLEMENTAIRES « BIODIVERSITE »				
Candidature retenue à l'appel à projet du SIARCE pour la création d'un verger pédagogique	Lardy Bouray		SIARCE	En cours
Achat d'une parcelle consécutive au parc de l'Hôtel de ville (pelouse, taillis)	Lardy		Lardy	Réalisée
Adhésion au programme Phyto'Juine II	Lardy Bouray		SIARJA	En cours
Réaménagement du parc de la Tourbière	Bouray		Bouray / PNRGF / SIARJA / CCEJR	En projet
Aménagement d'un verger communal	Bouray		Bouray / PNRGF	Réalisé
ACTIONS SUPPLEMENTAIRES « ACCESSIBILITE »				
Plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics (PAVE)	Lardy Bouray		Lardy	En cours
ACTIONS SUPPLEMENTAIRES « PCAET »				
Pas approuvé à ce jour			CCEJR	Réalisé
<i>* : en cours, en projet, réalisée</i>				
MOTIONS				
Motion du conseil municipal : Engagement stratégie d'adaptation au changement climatique (Agence de l'Eau Seine Normandie)	Lardy		Lardy	Votée
Motion du conseil municipal : Soutien au Pacte finance-climat européen	Lardy		Lardy	Votée
Motion du conseil municipal : Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens	Lardy		Lardy	

A la remarque de Madame Marie-Laure VERET, Monsieur Gérard BOUVET indique que l'objectif c'est la réalisation des actions avant 2021. Madame Dominique BOUGRAUD rappelle que les actions portent soit sur Bouray ou Lardy, soit les deux communes.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'Agenda 21 Bouray – Lardy (6 axes et 34 actions) ayant obtenu le label « Notre village Terre d'avenir » le 6 décembre 2018,
- VU la charte de développement durable établie par l'association nationale Notre village pour notre Agenda 21 local, période 2018-2021,

CONSIDÉRANT que l'association Notre Village et les membres du jury du Comité National de Labellisation et d'Évaluation demandent que soit réalisé, chaque année fin octobre, un bilan d'étape afin de connaître l'état d'avancement de nos actions ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du tableau de suivi et d'évaluation des actions de l'Agenda 21 Bouray-Lardy programmées en 2018 et 2019.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

10. Motion de soutien pour un service de santé public de proximité

Délibération n°DEB57/2019

Madame Dominique BOUGRAUD rappelle que le mouvement des grèves des urgentistes s'est déclenché en début d'année à la suite de plusieurs agressions du personnel des urgences d'hôpitaux de l'est parisien, il s'est ensuite étendu à 21 autres hôpitaux parisiens puis dans toute la France. Les grévistes s'indignent du manque de moyens alors que le nombre de patients pris en charge aux urgences est en constante augmentation.

La France compte 524 services d'urgences publics.

Leurs demandes :

- Augmentation des effectifs,
- aucune hospitalisation sur des brancards,
- aucune fermeture de ligne de Samu,
- le versement d'une prime en reconnaissance de la pénibilité de leur travail.

Le 9 septembre dernier, la ministre des Solidarités et de la Santé a présenté un « Pacte de refondation des urgences » comprenant 12 mesures clés, qui s'appuie en priorité sur un Service d'accès aux soins, mesure qui vise à mettre en place, dès l'été 2020 et dans tous les territoires, un service distant universel pour répondre à toute heure à la demande de soins des Français.

Le pacte propose ensuite dix mesures réparties autour de deux axes :

- La création d'une alternative aux urgences en cabinet, maison et centre de santé ;
- Le renforcement de la qualité et la sécurité des prises en charge dans les services d'urgence.

La dernière des mesures vise à faciliter la sortie des patients des services d'urgence.

Au total, le pacte est doté de 754 millions d'euros de 2019 à 2022.

Les syndicats de la profession indiquent que ce pacte ne répond en aucun cas aux problématiques des personnels et des urgences et qu'il est en rupture avec les outils de travail des SAMU (illustrant la fermeture en marche des structures d'urgences et des lignes de SMUR).

En effet, le Pacte de refondation des urgences ne prévoit ni d'augmentation des effectifs dans les services, ni de réouverture de lits mais une volonté de désengorger les services d'urgences.

À titre d'exemple, les urgences du Centre hospitalier Sud francilien (CHSF) à Corbeil-Essonnes prennent en charge près de 230 personnes chaque jour, pour un service calibré à la base à 150 passages quotidien.

C'est pourquoi, considérant l'intérêt local de se mobiliser :

- contre la désertification médicale qui multiplie le recours aux urgences,
- contre la suppression de lits dans les hôpitaux et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Considérant le rôle essentiel des services des urgences, il convient d'affirmer son soutien au mouvement des personnels des urgences de l'Essonne notamment.

Considérant que la nécessité de sauvegarder notre système d'accès aux soins.

Madame le Maire propose au conseil municipal de voter une motion de soutien et de demander au Ministère des solidarités et de la santé.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le « Pacte de refondation des urgences » comprenant 12 mesures clés, qui s'appuie en priorité sur un Service d'accès aux soins, mesure qui vise à mettre en place, dès l'été 2020 et dans tous les territoires, un service distant universel pour répondre à toute heure à la demande de soins des Français,

CONSIDÉRANT le mouvement des grèves des urgentistes qui s'est déclenché en début d'année et les revendications exprimées :

- Augmentation des effectifs,
- Aucune hospitalisation sur des brancards,
- Aucune fermeture de ligne de Samu,
- Le versement d'une prime en reconnaissance de la pénibilité de leur travail ;

CONSIDÉRANT l'intérêt local de se mobiliser :

- Contre la désertification médicale qui multiplie le recours aux urgences,
- Contre la suppression de lits dans les hôpitaux et les établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel des services des urgences, il convient d'affirmer son soutien au mouvement des personnels des urgences de l'Essonne notamment ;

CONSIDÉRANT la nécessité de sauvegarder de notre système d'accès aux soins ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE une motion de soutien pour un service de santé public de proximité.

DEMANDE au Ministère des solidarités et de la santé :

- Des conditions de travail pour les personnels leur permettant d'assurer une prise en charge de qualité des patients, notamment en augmentant le nombre de postes dans les hôpitaux ainsi que les EHPAD,
- La reconnaissance financière de tous les personnels hospitaliers avec le versement d'une revalorisation salariale pour les personnels soignants, techniques et administratifs,
- L'arrêt des fermetures de lits, de services et de structures,
- La réouverture des lits en fonction des besoins et nécessaire à l'intérêt des patients,

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNÉREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les Simone(s) »

Délibération n°DEB58/2019

Monsieur Eric ALCARAZ, Adjoint au Maire en charge de la vie associative indique que Clara Languedoc, Larziacoise, et Andine Canton, Bouraysienne, étudiantes à l'école de communication de Normandie ont créé leur association SIMONE(S) pour participer au « 4L Trophy » qui consiste à relier Biarritz à Marrakech entre le 20 février et 1^{er} mars 2020.

Ce raid solidaire pour les jeunes de 18 à 28 ans a pour objectif d'apporter des fournitures scolaires et sportives aux enfants marocains et des denrées non-périssables.

Cette action est menée en partenariat avec La Croix Rouge et Les Enfants du Désert. Pour valider leur inscription il leur faut récolter des fonds.

Pour valider leur inscription, il leur faut récolter des fonds, C'est pourquoi, afin d'accompagner leur action, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour les aider et participer en tant que ville à un projet humanitaire et solidaire. À leur retour elles auront plaisir à relater leur aventure.

À la remarque de Madame Stéphanie SURDYK, Monsieur Eric ALCARAZ confirme qu'un retour d'expérience (reste à définir sous quelle forme) sera demandé.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'association SIMONE(S) pour valider leur inscription au 4L Trophy du 20 février au 1^{er} mars 2020 ;

CONSIDERANT que ce raid solidaire pour les jeunes de 18 à 28 ans a pour objectif d'apporter des fournitures scolaires et sportives aux enfants marocains et des denrées non-périssables et que cette action est menée en partenariat avec La Croix Rouge et Les Enfants du Désert ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association SIMONE(S) pour leur participation au 4L Trophy du 20 février au 1^{er} mars 2020.

DIT QUE cette subvention est comprise dans l'enveloppe budgétaire de l'article 6574 du budget supplémentaire de la commune lors du conseil municipal du 27 septembre 2019.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Dominique ANNÉREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

Monsieur Pierre LANGUEDOC ne prend pas part au débat et au vote.

12. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour un voyage humanitaire « Bogo Tech »

Délibération n°DEB59/2019

Monsieur Eric ALCARAZ, Adjoint au Maire en charge de la vie associative indique Marie Tcholakian, Larziacoise, est étudiante au sein de l'école Telecom Sud Paris à Évry.

Dans le cadre de sa formation d'ingénieur, elle doit effectuer un voyage humanitaire en Colombie, intitulé « BogoTech ».

Cette mission a pour objectif de réaliser une médiathèque dans un quartier défavorisé au sud de Bogota.

Elle a besoin de dons financiers pour mener à bien son projet avec huit autres camarades et offrir à des jeunes enfants défavorisés un accès à l'éducation.

C'est pourquoi, pour accompagner leur action, il est proposé de leur verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour les aider et participer en tant que ville à un projet humanitaire et solidaire en partenariat avec PRIMAVERA ESI.

À la remarque de Madame Stéphanie SURDYK, Monsieur Eric ALCARAZ confirme qu'un retour d'expérience est prévu.

Au questionnement de Madame Dominique GORVEL, Monsieur Eric ALCARAZ indique que le matériel informatique sera neuf et acheté sur place.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la demande de subvention de Marie Tcholakian, Larziacoise, étudiante au sein de l'école Telecom Sud Paris à Évry qui dans le cadre de sa formation d'ingénieur, doit effectuer un voyage humanitaire en Colombie, intitulé « BogoTech » ;

CONSIDERANT que cette mission a pour objectif de réaliser une médiathèque dans un quartier défavorisé au sud de Bogota en lien avec l'association Primavera E.S.I. dont le but est de proposer des cours d'espagnol en France pour ensuite utiliser les fonds récoltés afin d'aider principalement les enfants déscolarisés d'un quartier de Bogota ;

CONSIDERANT que le besoin de dons financiers pour mener à bien ce projet et offrir à des jeunes enfants défavorisés un accès à l'éducation ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour aider et participer en tant que ville au projet humanitaire et solidaire intitulé « BogoTech ».

DIT QUE cette subvention est comprise dans l'enveloppe budgétaire de l'article 6574 du budget supplémentaire de la commune lors du conseil municipal du 27 septembre 2019.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNÉREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

13. Subvention supplémentaire au Comité de Jumelage

14. Subvention supplémentaire au Comité des Fêtes de Lardy

Délibération n°DEB60/2019

Monsieur Eric ALCARAZ, Adjoint au Maire en charge de la vie associative rappelle que dans le cadre des demandes de subventions aux associations 2019 :

- le Comité de Jumelage de Lardy avait fait une demande d'un montant de 8 000 €.

Lors de la commission finances/associations du 28 mai 2019, il avait été décidé de leur octroyer la somme de 6 000 € avec un complément de 2 000 € après le vote du budget supplémentaire voté lors du conseil municipal du 27 septembre 2019.

- le Comité des Fêtes de Lardy avait fait une demande d'un montant de 7000 €.

Lors de la commission finances/associations du 28 mai 2019, il avait été décidé de leur octroyer la somme de 5000 € avec un complément de 2000 € après le vote du budget supplémentaire voté lors du conseil municipal du 27 septembre 2019.

Madame Méridaline DUMONT indique que les statuts du Comité de jumelage imposent un renouvellement des membres du bureau tous les deux ans.

Madame le Maire se réfère :

- VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la subvention complémentaire à verser au Comité de jumelage de Lardy ;

CONSIDERANT la subvention complémentaire à verser au Comité des fêtes de Lardy ;

CONSIDERANT l'inscription des sommes correspondantes au budget supplémentaire voté lors du conseil municipal du 27 septembre 2019 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser une subvention complémentaire de 2 000 € au Comité de jumelage de Lardy.

DECIDE de verser une subvention complémentaire de 2 000 € au Comité des fêtes de Lardy.

DIT QUE ces subventions sont comprises dans l'enveloppe budgétaire de l'article 6574 du budget supplémentaire de la commune lors du conseil municipal du 27 septembre 2019.

POUR : Dominique BOUGRAUD, Lionel VAUDELIN, Marie-Christine RUAS, Annie DOGNON, Méridaline DUMONT, Gérard BOUVET, Éric ALCARAZ, Hugues TRETON, Chantal LE GALL, Claudine BLAISE, Maryse PEQUEUR, Dominique GORVEL, Michel GUIRAUD, Dominique PELLETIER, Kieu Trang Christine DU THI, Isabelle LAMBERT, Jean-Luc DUBOIS, Pierre LANGUEDOC, Dominique ANNEREAU, Béatrice FORTEMS, Olivier DUARTE, Carole PÉRINAUD, Marie-Laure VERET, Stéphanie SURDYK.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Conseil communautaire du 16 octobre 2019 à Lardy**

- Adoption du projet de territoire de la CCEJR à l'unanimité.

- **Prochain Conseil communautaire : Jeudi 21 novembre 2019 à Mauchamps**

- Décision modificative n° 1 budget CCEJR
- Décision modificative n° 1 du budget eau potable
- Décision modificative n° 1 du budget assainissement
- Décision modificative n° 1 du budget SMTC
- Intégration des excédents du budget annexe SMTC du syndicat eaux ouest Essonne dans le budget annexe eau potable SMTC-CCEJR
- Indemnité de conseil du percepteur
- Acquisition de terrain
- Maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement et gestion globale des ruissellements sur la commune de SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES
- Établissement de schéma directeur d'assainissement eu & ep sur le territoire de la CCEJR – demande de subventions
- Établissement de schémas de gestion des eaux pluviales sur le territoire de la CCEJR – demande de subvention
- Adhésion à l'association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives (adopta)
- Convention pour l'accueil ULIS et UEMA au service de restauration / communes de BRETIGNY-SUR-ORGE, SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS et ARPAJON
- Convention de partenariat CCEJR et le MEDEF Essonne
- Convention de financement pour la mise en œuvre du réseau
- D'initiative publique de communications électroniques sur le Territoire de l'Essonne
- Tarifs des séjours 2020
- Nouvelle tarification de la halte-garderie de BOISSY-SOUS-SAINT-YON
- Retrait du SIREDOM du syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets (SITREVA)
- Adhésion de la commune de CERNY au SIARCE
- Arrêt du projet de PCAET avant saisines et consultation
- Mise à jour du plan d'actions 2020-2021 du plan vélo intercommunal
- Mise à jour du tableau des effectifs au 01/12/19
- Rapport d'activités 2018

- **Agenda**

→ Le 17 novembre 2019 de 10h à 17h au Gymnase Grenault, rue de Panserot
Bourse aux jouets et puériculture organisée par la Caisse des écoles

→ Le 23 novembre 2019 à 20h30 – Salle Cassin
Laccaravane Au Sud du Nord : « André Ceccarelli Trio »
Concert gratuit au pub-concert Le Pélican à 18h avec les professeurs du Conservatoire de Lardy
« Masterclass » spéciale Festival réservée aux élèves du Conservatoire de Lardy se tient dans l'après-midi, en prélude des concerts.

→ Les 7 et 8 décembre 2019 – Gymnase Cornuel
Le Marché de Noël

→ Le 8 décembre 2019 de 16h à 17h30 – Salle Cassin
« Frontières », Saison dedans/dehors

→ Le 14 décembre 2019 de 20h à 22h30 - Conservatoire de danse de Lardy
Concert de Noël des musiques actuelles

→ Le 15 décembre 2019 de 16h à 18h - Église Saint-Pierre
Concert de Noël du conservatoire

- **Prochain Conseil municipal le vendredi 13 décembre 2019 à 20h45**

- **Jugement rendu par le Tribunal administratif de Versailles**

Madame Dominique BOUGRAUD informe le conseil municipal que le TA a annulé l'arrêté du Préfet de l'Essonne fixant les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune de Lardy de la CCA. Elle se félicite que le Tribunal ait pris en compte une partie des éléments présentés dans le recours formulé par la Ville, à savoir :

- L'excédent de trésorerie de la CCA qui aurait dû être intégré dans l'assiette de l'actif à répartir,
- La prise en compte des subventions réellement perçues pour calculer la valeur de reprise du gymnase et de l'aire d'accueil.

Néanmoins le Juge ne s'est pas prononcé sur les autres moyens, notamment sur le choix de la clef de répartition.

Le Préfet est tenu prendre un nouvel arrêté dans les trois mois (un recours éventuel reste possible mais il serait non suspensif).

Monsieur Hugues TRETON précise que l'on peut estimer à 3,6 millions au minimum le montant à reverser à la Commune par la Communauté d'agglomérations Cœur d'Essonne (CDEA).

- **Borne d'apport volontaire**

La borne d'apport volontaire défectueuse à proximité d'Intermarché et de la salle Cassin sera transférée lors de l'implantation du futur Intermarché.

- **Enquête de stationnement**

Des riverains ont été consultés (rues Germaine Lelièvre, Françoise Dolto, Jules Ferry, Cochet et de la Juine et ruelle des Près). Il n'y a pas de prévision d'extension de zone bleue sur le quartier du Pâté, sauf demande spécifique des riverains.

Le taux de retour des réponses est entre 30 à 60%.

Des réponses individualisées seront faites rue par rue.

- **Parc relais de la gare de Bouray**

L'installation du Deuxième Véligo interviendra lors de l'aménagement de la gare routière, courant mars 2020.

Les nouvelles modalités d'accès du parc relais sont effectives depuis 4 jours, des ajustements sont à venir avec une période d'observation de trois mois. Aujourd'hui, vendredi 15 novembre, le parc était occupé à 70%. Des corrections sont faites au fur et à mesure suite à des problèmes d'erreurs de saisie (lisibilité des photocopies des cartes NAVIGO).

30 Larziacois bénéficient d'un abonnement.

- **Compteur Linky**

Madame le Maire indique que le conseil municipal pourra être invité à voter pour le principe avant leur déploiement même si ce type de délibération n'est reconnue ni par le législateur et ni par le juge.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23h, et donne la parole au public.